

**Approbation n° 24-451 du 28 octobre 2024**

**Société : L'OREAL**

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 10.000.000.000 €.

**Nota :**

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 24-137 le 3 mai 2024 et incorpore par référence :

- le communiqué de presse du 22 octobre 2024 relatif au chiffre d'affaires au 30 septembre 2024,
- certaines sections du rapport financier semestriel 2024 ainsi que le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes.